L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 6 AOUT 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 6 août.

Nous n'avons rien reçu de nouveau par les malles du nord venues hier. Par la voie de Philadelphie, nous avons des dates de New-York du 22 ; il n'y a pas eu d'arrivages récents d'Europe, dans aucun des ports du nord, à l'exception de l'*Harriet*, de Marseilles.

DES VERTUS ET DU PATRIOTISME DE LOUIS PHILIPPE.

Aux Etats-Unis, dans une circonstance solennelle, en présence d'une nombreuse assemblée, en faisant l'éloge de l'illustre général Lafayette, oser parler des vertus et du patriotisme de Louis-Philippe, de l'homme qui, peu de temps après juillet, a forcé ce même Lafayette de se démettre du commandement général des gardes nationales de France, de ce moment, jusqu'à sa mort, n'a pas cessé de regarder Lafayette comme son ennemi ; de ce roi, qui, dans les derniers instants de ce grand citoyen, a affecté de ne point envoyer demander de ses nouvelles ; choisir un pareil lieu, une pareille circonstance pour chanter les louanges de Louis-Philippe, pour qui la liberté individuelle est un vain mot, qui a violé la liberté de la presse par le séquestre apposé sur les imprimeries ; qui a demandé et obtenu des lois de rancune et de vengeance dans l'intérêt de l'arbitraire et en haine de la liberté, qui regarde comme un crime les barricades auxquelles il doit sa couronne ; reconnaître des vertus et du patriotisme dans un roi qui a fait un tel usage du pouvoir que les Français lui ont remis entre les mains, quand Lafayette qu'on admire pour avoir été le père de la liberté dans les deux mondes, a été, dans ses vieux jours, l'objet de la haine de Louis-Philippe, c'est plus qu'une inconséquence, c'est insulter celui-là même que l'on prétend diviniser. Louer Lafayette, c'est condamner Louis-Philippe, et louer Louis-Philippe, c'est blâmer Lafayette.

Ces deux noms hurlent de se trouver ensemble. Que diront les patriotes de tous les pays, quand ils sauront qu'une telle parodie est sortie de la bouche d'un Franco-Américain, chez qui on s'attend à trouver le sentiment de la liberté plus développé que chez un citoyen de toute autre nation ?

Il est de notre devoir de relever une telle erreur. Garder le silence dans cette occasion, ce serait laisser croire que tous les Américains et les Français présents à cette cérémonie imposante, partagent l'opinion de l'orateur qui, nous aimons à le penser, n'a pas bien réfléchi quand il a laissé tomber cette phrase qui, à elle seule, est la négation de tout ce qu'il a avancé en l'honneur de Lafayette.

Si Lafayette est pour nous un grand citoyen, un homme vertueux et sans tâche, Louis Philippe ne peut être ni un homme vertueux, ni un bon patriote ; car, Lafayette dans toutes ses actions, dans tous ses actes, a toujours blâmé la conduite de Louis Philippe ; et pour peu qu'on ait suivi la marche des événements qui se sont passés en France, depuis quatre ans, on doit être convaincu que Louis-Philippe, loin de favoriser le régime de la liberté dont Lafayette a été l'apôtre, n'a cherché qu'à l'entraver par les moyens les plus odieux. Au reste, quelle que puisse être l'opinion qu'on se soit formée à cet égard, nous répéterons qu'il est inconvenant de mêler l'éloge de Louis Philippe à celui de Lafayette, que l'un détruit nécessairement l'autre.

Nous rendrons justice à *l'Indépendant* qui, en publiant le discours de M. Mercier, n'a pas manqué de désapprouver la partie qui a donné lieu à ses observations.

Jusqu'à notre ville n'a été plus saine qu'elle ne l'est en ce moment. Ordinairement à cette époque, les maladies font de grands ravages ; jusqu'à présent nous avons vécu sans, et espérons que cet heureux état continuera. Depuis plusieurs années, nous n'avons été que trop malades, il serait à désirer que nous fussions un peu dédommagés durant cette saison si redoutable. Nous engageons fortement le redoubler de zèle pour le maintien de la santé publique ; nous exhortons aussi les citoyens à ne point gêner, mais seconder l'autorité dans les mesures de salubrité qu'elle est enjoint de prendre. Nous invitons [illegible] à se conduire avec plus [illegible] à aucun excès et à choisir pour se loger les quartiers les moins malsains.

Mr. Carrier, capitaine de la goélette —— se trouvant à bord du navire, s'embarqua dans sa chaloupe pour aller rejoindre ce bâtiment, qui se trouvait quelque distance ; il était accompagné de deux matelots ; dans le court trajet qu'il avait à faire, un coup de vent survint, fit chavirer son embarcation, et il fut dévoré par un requin, ainsi qu'un de ses matelots ; l'autre perdit un bras et parvint à s'échapper.

La goélette *Garonne*, parti du Hâvre le 2 juin, a parlé le 13 du présent mois, à la hauteur de Lizard, à un brick anglais parti de Lisbonne, qui lui a appris que don Miguel s'était embarqué pour l'Angleterre, à bord d'une corvette anglaise.

Il y avait dans le port de Gibraltar, le 4 juin, une corvette autrichienne, avec des exilés polonais, destinée pour l'Amérique du Nord.

NOUVELLES TRES-RECENTES DE FRANCE.

On a reçu à N-York par le brick *Harriet*, cap. Smith, de Marseilles, dont le passage a été que de 35 jours, des journaux jusqu'à la date du 12 juin inclusivement, et contenant des nouvelles de Paris d'un jour plus récentes que celles que nous avons eues. Ces journaux ne nous offrent rien d'important. On croyait généralement que M. Dupin serait encore élu président de la prochaine chambre des députés.

Fonds français jusqu'au 7 juin. Les cinq pour cent ont été de 106 francs à 106f. 10c.

UNE FOURNEE DE ROIS POUR L'AMERIQUE.

L'on vient d'apprendre à Londres de Buenos Ayres, que l'on a fait dans cette dernière ville des découvertes officielles indiquant l'existence d'une intrigue européenne dont le but serait de constituer les républiques de l'Amérique méridionale en royaumes qui seraient donnés à don Carlos, et à d'autres membres de la famille royale d'Espagne. A la requête du ministre des affaires étrangères de Buenos Ayres, il se tint dans cette ville, au mois de février, une assemblée secrète de la chambre des représentans à ce sujet. Nous citons ce qui suit :

Le bruit court qu'on a reçu par le dernier paquebot venu d'Europe, la nouvelle d'un plan qui s'agite en ce moment pour établir des rois dans les républiques de l'Amérique méridionale, et que c'est ce qui a été communiqué à la chambre des représentans. On dit qu'il s'est tenu à Paris une conférence à ce sujet à laquelle ont assisté les ministres des rois absolus, et plusieurs agens de l'Amérique méridionale, y compris Mr. Bernardino Rivadivia, chose très-improbable, parce que Mr. Rivadivia connaît trop bien son pays pour appuyer un seul moment une mesure aussi absurde.

La *Gaceta Mercantil* tout en ridiculisant le projet, le croit véritable. Le *Moniteur* appelle ces papiers : *Documens officiels, sur le projet formé par la cour de Madrid*, d'établir des monarchies dans les Etats d'Amérique méridionale. Nous donnons l'appercu suivant de leur contenu :

Le No. 1 est une note écrite de Londres à la date du 6 novembre 1833, par le sieur Moreno, ministre plénipotentiaire de la république argentine à la cour de Londres, et adressée au ministre des affaires étrangères de Buenos Ayres, couvrant la copie d'une communication de légation mexicaine à Paris au gouvernement du Mexique.

Le mot du sieur Moreno nous dit que cette manœuvre insidieuse du cabinet de Madrid, devant écarter toutes les difficultés de la succession de la part de don Carlos, le cabinet avait conçu l'idée lui former un royaume composé de l'ancienne vice-royauté de Buenos Ayres, du Chili, de Bolivia et du Pérou, et de chercher à publier ce plan sous prétexte de reconnaître l'indépendance de ces pays ; que le projet avait été abandonné à cause de la mort de Ferdinand, mais que si la guerre civile dans la Péninsule se terminait en faveur de la reine, don Carlos serait toujours en prétendant qu'il conviendrait d'éloigner.

Le No. 2, est une communication de la légation mexicaine, spécifiant que le gouvernement espagnol avait écrit à son agent à Paris, pour lui ordonner d'avoir une entrevue avec les agens de l'Amérique méridionale résidant dans cette capitale, et de prendre leurs idées sur une conférence qu'ils pourraient avoir sur les frontières de France avec des commissaires espagnols lesquels auraient plein pouvoir de faire d'amples concessions &c.

D'après cette note, l'agent espagnol s'adresse à Mr. Miguel de la Barra l'envoye du Chili, comme étant le seul agent de l'Amérique méridionale à Paris, lui demandant une entrevue par le moyen du sieur Rivadivia. Le sieur Barra répondit qu'il importait peu à l'Amérique méridionale d'être reconnue indépendante ou non par l'Espagne ; que l'Espagne gagnerait en reconnaissant l'indépendance, un commerce considérable qu'elle ferait avec ces pays ; qu'à tous égards si l'Espagne désirait sincèrement négocier, d'une manière formelle et définitive, avec les républiques de l'Amérique méridionale, elle devait s'adresser à tous ces états sans réserve. La communication qui est fort longue, entre ensuite dans une foule de détails qui ont trait au sujet en question.

No. 3. Communication de Buenos Ayres, en date du 10 janvier 1834, du ministre des affaires étrangères (Tomas Guido) au seigneur Moreno, à Londres, annonce que le gouvernement de Buenos Ayres voit avec satisfaction l'uniformité d'opinion qui existe entre les gouvernements américains pour ne pas faire la moindre concession l'Espagne, afin d'obtenir la reconnaissance de leur indépendance. Il n'est pas surpris de la ténacité du cabinet de Madrid, qui est en opposition avec les idées qui dominent en Amérique, et qui s'en rapporte aux détails qui lui sont transmis par ses agents ; il ajoute que la république argentine n'a sollicitera par de l'Espagne la reconnaissance de son indépendance, quoiqu'un tel événement ne lui paraisse pas indifférent ; mais elle ne veut accepter pour gouvernement que la force républicaine qu'elle se croit capable de maintenir.

No. 4. Une communication du ministre des affaires étrangères, de Buenos Ayres, en date du 17 janvier 1834, au ministre des affaires étrangères de la république du Chili, contient des détails du plan de la cour de Madrid. Le ministre fait beaucoup de commentaires à ce sujet.

No. 5. Une communication du gouvernement de Buenos Ayres, en date du 29 janvier, aux gouvernements des différentes provinces de la république argentine, contient aussi des détails de ce même plan, et fait diverses réflections.

A la date du 18 avril, la plus grande confusion régnait à Guatimala. Murazan s'est emparé du commandement, on dit même qu'il s'est établi dictateur. Le congrès qui devait s'assembler en mars, ne l'est pas encore.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 6 juin.

—Tous les journaux de toutes opinions qui arrivent à Paris sont remplis de l'expression universelle de regrets sur la mort du général Lafayette. Dans plusieurs villes on se dispose à des cérémonies funèbres. A Bordeaux, les gardes nationaux doivent prendre le deuil pendant un mois ; toutes les fois qu'ils monteront leur garde, ils auront le crêpe au bras.

—On écrit de Périgueux, 30 mai :

Notre ville a été aujourd'hui le théâtre d'une grande et douloureuse manifestation. Nous avons payé à Lafayette le tribut des derniers hommages. C'était un beau spectacle que celui d'une population toute entière s'arrachant aux occupations d'une journée consacrée ordinairement aux affaires pour venir rendre ses derniers devoirs à un simple citoyen.

(*Jour. du Hâvre.*)

—Un service funèbre a été célébré le 29 mai, dans l'église cathédrale de Rhodez, en l'honneur du général Lafayette. L'église n'a pu contenir la moitié des assistans.

—Des nouvelles récentes de Russie annoncent le prochain départ de l'empereur Nicolas pour la Crimée. Ce voyage donne lieu à beaucoup de conjectures dans les cercles diplomatiques. On prétend que ce souverain va inspecter sa flotte de Sébastopol, qui s'est, dit-on, plus augmentée dans la mer Noire, que l'escadre anglaise s'est accrue dans la Méditerranée. Les relations de ces cabinets sont telles aujourd'hui, que malgré les apparences de bonne harmonie et la crainte de ne rien déranger au *statu quo*, on se prépare toujours de chaque côté à tout événement, comme si une collision devait être prochaine.

PARIS, 4 juin.

Les prochaines élections fixent toujours l'attention générale. Les journaux de Paris et des départemens continuent déjà de longues listes de candidats aux différens collèges de France ; mais, comme chaque journal prend ses désirs pour des probabilités, il est bien difficile de tirer encore quelque prononstic raisonné, mais on peut déjà remarquer qu'à aucune époque plus d'ambitions ne se mirent en émoi. Les candidats ministériels pleuvent de tous les coins et de tous les bouts. Ils se ruent 3 ou 4 dans la même collège ; c'est une cohue monte de dévouemens, et ce n'est pas ce qui tourmente le moins M. Thiers, le ministre grand meneur des élections. Il y a tel collége où trois ou quatre députés candidats ministériels répondent de leurs élections ; on a beau leur représenter qu'un seul d'entr'eux pourra être élu, chacun prétend être celui qui le sera et ne pas se désister en faveur de son co-religionnaire. Les gens de sens comprennent très-bien que ces discordes intestines ne peuvent que nuire infiniment au ministère et favoriser les opérations des *coulisés*.

PARIS, 5 juin.

On écrit de Darmstadt que le parti libéral a décidément le dessus dans la chambre des représentans ; il compte vingt-quatre membres, sur 39 dont la chambre se compose : aussi figure-t-il en majorité dans toutes les commissions.

Le gouvernement bavarois vient de retirer à un M. Rost son brevet d'imprimeur, et le scellé a été apposé sur ses presses : on voit que tous les gouvernemens anti-progressifs sont obligés d'adopter les mêmes mesures, et que l'Allemagne n'a, en ce genre, rien à envier à la France.

Les lettres de Munich ajoutent que les derniers troubles de Francfort avaient plus d'importance qu'on ne l'a annoncé, qu'ils avaient été préparés de longue-main et que des intrigues étrangères y ont puissamment contribué. Il paraît qu'on voulait livrer complettement la ville de Francfort à la police et aux troupes de la diète germanique.

Les autres nouvelles, parvenues aujourd'hui à Paris des diverses parties de l'Allemagne, sont tout-à-fait insignifiantes.

Rien de l'Italie, si ce n'est que le baron d'Haussez est arrivé de Naples à Milan, et que cet ex-ministre de Charles X c'est rencontré dans cette dernière ville avec l'ex-maréchal Bourmont.

L'empereur Nicolas vient d'autoriser les grands-ducs Alexandre Cesarewith et Michel Paulowitch à siéger dans le Sénat dirigeant.

Les correspondances de Constantinople ne contiennent que le détail des fêtes ordonnées par le Sultan, à l'occasion du mariage de sa fille.

PARIS, 5 juin.

Nous lisons dans le *Journal de Genève* une lettre de M. de Bourmont, dans laquelle le maréchal dément les bruits qui ont cours sur son entrée au service du roi Charles-Albert ; il se propose même, dit-il, de quitter le sol hospitalier de la république de Genève pour venir mourir sur toute sa famille habitant la France, où l'appellent ses affections et ses intérêts.

—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre suivante de l'un de nos correspondans particuliers :

Constantinople, 5 mai.

Quelques misérables intrigues ont succédé aux grandes négociations qui troublaient ce pays ; ainsi, par exemple, Osman-Pacha, l'ancien amiral de Méhémet-Ali, a cherché à s'emparer des jeunes Egyptiens que le vice-roi entretient à Paris pour les y faire instruire. Osman-Pacha, lui-même, avait été élevé dans cet ex capitale, et plus tard avait été employé par son frère qui y suivait ses études. Le trafiquant a voulu que le sort lui profitât des dépenses faites par le pacha d'Egypte, et il a en agé S. H. à réclamer tous ces enfans comme ses neveux. Nous ignorons si le gouvernement français aura consenti à cette demande. Dans tous les cas, vous comprenez combien elle a été agréable à l'ambassadeur de Russie, vu la position délicate dans laquelle il se trouve auprès de la Porte. Cet ambassadeur, d'accord avec lord Cowley, vient de remporter sur les Russes une victoire diplomatique, en engageant la Porte à bloquer Samos. Vous savez que cette île avait été objet d'une convention particulière, et que M. de Varenne, tantôt en l'enfreignant, tantôt en l'activant, avait réussi à y faire nommer prince M. Vogoridès, homme dévoué à la France. Cela a grand dépit de la Russie, puis intrigues auprès de Logothethes et autres Samiens influens pour que le traité ne fût pas exécuté. Ces intrigues avaient tenu jusqu'à présent ; mais comme la politique cauteleuse de la France et de l'Angleterre est de ne laisser subsister aucun prétexte de collision, on a dû forcer les Samiens à se soumettre, et les Turcs ont été envoyer envoyer une escadre en signe des démarches occultes du baron d'Haussez.

Voilà ou est le pauvre empire ottoman ; des légations étrangères le poussent à une expédition que sans elles il n'aurait pas faite, et non contentes de cela, elles lui tracent un cercle dont elles lui défendent de sortir ; ainsi elles ont fixé quel nombre de bâtimens serait employé ; elles ont stipulé que l'on se contenterait de bloquer Pile, et qu'on n'opérerait pas de débarquement ; elles l'ont elles-mêmes notifié le blocus sans permettre au divan de le dénoncer. Les flottes étrangères ont ordre de surveiller l'escadre turque. Ce qui est le plus piquant, c'est de voir la légation russe forcée d'agir ostensiblement avec les légations rivales, qui à tout propos invoquent le traité de Londres. Quant à nous, nous ne comprenons pas un blocus fait par des Turcs, des vaisseaux ottomans croisant autour d'une petite île, sans jeter l'ancre, restant toujours à la voile, présenteraient un phénomène ignoré jusqu'à présent. Il n'est guère probable qu'il s'accomplisse, et si la flotte de S. H. ne peut s'installer et piller à Samos, gare aux lieux circonvoisins, à Chio, à Tchesmé, Scala-Nôva, où elle ne manquera pas de s'établir. (*Courrier Français.*)

PARIS, 6 juin.

Le *Messager* annonce ce soir, sans toutefois oser le garantir absolument, qu'un traité a été signé entre l'Angleterre, l'Autriche et la France contre la Russie.

"Personne, dit-il, n'a oublié la mission de lord Durham à Paris. Le but ostensible de cette mission était de faire entrer la France dans une voie plus large de douanes ; le but secret, traitant diplomatique, était de jeter définitivement du côté de l'Angleterre le gouvernement français, qui inclinait du côté de la Russie. Lord Durham arrivait muni d'une pièce qui ne laissait plus de place aux tergiversations. Nous parlons d'un traité passé entre l'Autriche et la Grande Bretagne pour repousser vigoureusement les empiètements de la Russie en Orient.

"L'Angleterre s'était portée forte pour la France dans ce traité, et avait stipulé et son nom toutes les garanties que l'Autriche demandait relativement à l'Italie. C'était, disait lord Durham, à prendre ou à laisser dans toute sa teneur. En effet, le cabinet doctrinaire se trouvait, par cette habile manœuvre, forcé d'opter franchement pour la Russie ou pour l'Angleterre. Il essaya de représenter les dangers qu'entraînerait, pour la paix intérieure de l'Allemagne, une alliance qui séparerait nécessairement la Prusse de l'Autriche. Il fut répondu, prouvé, dit-on, que la Prusse resterait neutre à la condition que le statu quo serait observé pour l'Allemagne et la Pologne. Le traité, ainsi limité à la question orientale, fut donc accepté par le cabinet français."

—Les importantes et heureuses nouvelles de l'extérieur ; la formation d'un nouveau ministère anglais ; l'expulsion simultanée des deux princes don Miguel et don Carlos du Portugal ; la convocation des cortès espagnols ; la ratification de la quadruple alliance ; toutes nouvelles dont une seule, en temps ordinaires, aurait fixé tout particulièrement l'attention de la presse, sont passées inaperçues devant la grande préoccupation du moment, les prochaines élections.

Chaque journal des départemens qui arrive à Paris, apporte une preuve nouvelle des intrigues mises en jeu pour fausser les élections, aveugler ou séduire des électeurs. C'est une complication de ruses, de petits moyens, de grandes injustices, de *tartufferies*, qui font douter si la restauration a jamais été aussi loin. Les organes de la presse la plus modérée sont courroucés. Il suffira de rapporter les faits qu'ils citent.

L'*Election*, journal de la Gironde, nous apprend un nouveau moyen employé par le ministère, pour écarter un candidat qui lui déplaît singulièrement, M. Nicod, l'avocat-général dont le fameux discours contre la loi d'association, lui a valu la haine profonde du ministère. Le préfet de la Gironde oppose à M. Nicod un patriote connu, M. Galos, car il sait que dans ce département un candidat ministériel n'aurait aucune chance. En opposant M. Galos à M. Nicod, on espère d'abord écarter M. Nicod, et ensuite n'avoir qu'un député patriote au lieu de deux, car M. Galos espère se faire élire à Bordeaux. Les espérances de M. le préfet de la Gironde seront probablement trompées. Mr. Galos sera élu à Bordeaux et M. Nicod à Bazastant. Cette *tartufferie* a indigné les électeurs.

C'est bien autre scandale dans le militaire, où M. Soult prétend régler, faire passer la discipline dans le code des libertés constitutionnelles, suivant l'énergique expression d'un journal du matin.

Le général Subervie, qui voulait aller revoir ses mandataires du département du Gers, avait demandé un congé de quelques jours : mais M. Soult lui a fait réponse qu'il devait attendre à Paris les ordres du ministère, qui devait l'envoyer en inspection militaire. Mais tout le monde sait bien que les inspections ne commencent qu'au mois d'août.

Le général Pelet, qui se porte dans la Haute-Garonne, n'a pu, non seulement obtenir la permission de se rendre dans son collége électoral, mais il lui a encore été défendu d'aller se reposer des fatigues de la session dans sa campagne près Meaux.

On sait du reste que le général Leydet a été mis en disponibilité, pour avoir été sans congé rendre compte de sa conduite à ses mandataires. On ne doute pas que sa réélection ne vienne protester contre la partialité du maréchal Soult.

Si les généraux de l'opposition sont tenus pour ainsi dire sous clé à Paris, les dévoués au ministère obtiennent à leur volonté toute espèce de facilités et de congés ; aussi le général Schneider à qui le poste important qu'il occupe au ministère, où il est impossible que les affaires ne souffrent pas de cette absence. Ainsi les généraux Durien, Bugeaud et autres, ont-ils pu quitter leurs commandemens. Il en est de même pour les officiers inférieurs que pour les notabilités militaires.

Les officiers dont le dévouement au ministère est connu, sont envoyés dans les collèges où ils sont électeurs pour voter, tandis qu'on trouve mille raisons pour ne pas laisser user de leur droit ceux dont l'opinion patriote et indépendante pourrait être un renfort pour l'opposition.

Malgré toutes ces entraves, malgré cette protection donnée aux uns, cet interdit jeté sur les autres, on dira après les élections : voilà la représentation nationale. Personne certainement ne se laissera prendre à ce mensonge. Mais voici qu'on parle d'un moyen tout neuf de mettre en face des résultats obtenus par une élection de privilège ceux que pourront obtenir une élection vraiment nationale. A Troyes, on dresse des listes électorales où sont portés tous les contribuables ; l'élection aura lieu comme si elle devait être sérieuse. Les candidats seront les mêmes que ceux qui se porteront à la députation. Il serait étrange de voir ce moyen adopté par plusieurs villes de France. Si le ministère était persuadé d'avoir, comme il le dit, la majorité, il appuierait une pareille combinaison.

Jusqu'à présent, nous ne voyons, parmi les journaux patriotes des départemens, que l'*Ami de la Charte* de Nantes, qui rejette positivement la coalition, et il a raison.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goël. Avisps, Laborde, Matamoras, J W Zacharie et co.
Goël Mechanic, Brigge, New-York, J H Field et co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Hubble, de la mer avec le brick Dionisio, et les goëls Eclipse et Privilegio.

Bateau de remorque Whale, ——, des Passes, avec les bricks Perfecta Aquilla et Intrepida.

Brick Perfecta Aquilla, Gubernom, de Matamoras.
Brick Intrepida, Hernandez, de la Havane.
Brick Dionisio, Tabiaga, de la Havane.
Goël Eclipse, Laidesdorff, de Omoa.
Goël Privilegio, Sanches, de Campêche.
Bat à vap Adelph, Ralier, des Attakapas.
Bat à vap Campion, Conlin, de Louisville.
Bat à vap Transport, Patterson, Plaquemine.
Bat à vap Guachita, Crane, de Manchester.
Bat à vap Bonita, Kemper, de Manchester.
Bat à vap Vermillion, Hogan, d'Alexandrie.
Bat à vap Acsona, Glover, de Louisville.

Chambre du Commerce de la Nelle.-Orléans.

COMITE' D'ARBITRAGE POUR LE MOIS D'AOUT.

Messrs. Seaman Field, E. W. Gregory, John Garnier, Messrs. W. M. A. Gasquet, Chs. Gardiner, A. Gally,

T. R. Hyde.

COMITE' D'APPELS :

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents*
Messrs. James Dick, W. L. Hodge, H. C. Cammack, A. Quertier, A. Fisk, et W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,
4 août Chs. BRIGGS, secrétaire

LES créanciers de Messieurs Jean Jacques Haydel, et Martian Belloet Haydel sont invités à aller signer en l'étude de Mr. Félix Grima, notaire public, l'acte hypothécaire consenti en leur faveur par les dits Sieurs Haydel. 6 aout—2

AVIS.—Les acquéreurs de terrains du faubourg Bouligny, qui n'ont pas encore signé leur acte de vente, sont prévenus que si d'ici au 13 Août présent mois, ils ne se présentent pas au bureau de M. Louis T. Caire, notaire, rue St.-Louis, No. 47, pour fournir leurs billets conformément à l'adjudication, et accepter leur acte de vente, lesdits terrains seront remis en vente publique le 16 du courant, à leur folle enchère, suivant l'annonce qui suit :

Il sera procédé, par Messrs. TRICOU & CANONGE et H. J. DOMINGON, encanteurs, le Samedi 16 du courant, sur la folle enchère des premiers adjudicataires, les terrains ci-après désignés, situés au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, savoir : les lots G, H, N, O, P, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z ; les lots Nos 2, 3, 4, 5, du Pilet No 5 ; les lots A, B 1, C 1, D 1, E 1, F 1, les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 de Pilet No 1 ; les lots Nos 6, 7, de Pilet No. 3 ; les lots Nos 1, 5, 9, 10, 11, 12 de Pilet No 4 ; les lots Nos. 1, 6, 7, 8, de Pilet No. 5 ; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 de Pilet No 5 ; les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 de Pilet No. 6 ; les lots Nos 1, 2, 3, 4 de Pilet No. 7 ; les lots Nos. 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 de Pilet No 8 ; les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 36, 39, 42, 43, 70, 71, 54, 56, 57, 69, 84, 85, 90, 93, 94, 99, 100, 103, 105, 111, 113, 116, 117, 118 et 290. Le tout conformément au plan déposé en l'étude de M. Louis T. Caire, notaire.

Conditions. Un dixième six mois, un dixième à un an, à compter du 11 avril dernier, en billets endossés à satisfaction, donnant cession en cette ville, avec hypothèque et y ajoutant l'intérêt à raison de six pour cent par an, et la balance en huit termes égaux à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans, en billets à l'ordre du vendeur, domiciliés à la Nouvelle-Orléans, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêts à six pour cent ajouté au capital et compris dans les billets à souscrire ; le tout à compter du 11 avril dernier à la charge par les acquéreurs de se faire mettre en possession par C. F. Zimpel, député voyer, à leurs frais. En raison de certaines hypothèques qui existent sur lesdits terrains, les billets resteront en dépôt entre les mains du notaire jusqu'à ce que lesdites hypothèques soient levées.

Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 août—4

DEPUIS deux jours, je cherche mais inutilement à découvrir l'auteur des propos insolents, mis en tête d'une liste que nous avons déposée à l'hôtel-Bishop, pour la souscription d'un monument à la mémoire de Lafayette.

Si le fuquin n'est pas trop lâche pour ôter son masque il me trouvera à mon bureau, rue Royale, No. 112, de midi à deux heures, tous les jours.

6 août—d ALFRED E. FORSTALL.

PAVILLON DU CHENE VERT ET RETRAITE D'ETE

LES Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement informés par le soussigné, qu'il vient d'élever un établissement sur l'autre rive du fleuve, à peu de distance du ferry d'en haut, sur le derrière de la maison de M. Mossy, et que cet établissement est à présent ouvert pour les recevoir ; ils y trouveront toute espèce de rafraîchissement, crèmes à la glace, fruits, douceurs &c.

C'est un pavillon spacieux et élevé, ombragé par des chênes verts. La facilité de traverser le fleuve, l'absence totale de la poussière et des autres inconvéniens de la ville, en font nécessairement un des plus agréables lieux de plaisir du voisinage de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire se flatte que sa longue expérience dans les affaires et que les efforts continuels qu'il a toujours faits pour plaire, donneront une entière satisfaction à tous ceux qui l'honoreront de leurs visites.

N. B. Pour prévenir toute imposition, on donnera des cartes au bas de l'escalier, qui se présenteront à la barre de la buvette pour obtenir des rafraîchissemens. Les enfans qui accompagneront leurs parens ou leurs amis, seront admis sans cartes. J. L. DETISTE,
6 août—3 encoig. Tchoupitoulas et des Natchez.

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Esplanade, au consulat de France. 6 août

EN débarquement de la goelette Eclipse, de la baie Honduras, et à vendre : 300 peaux de bœuf ; 2 sarrons d'indigo ; 41 balles salsepareille, à vendre par
JULES LE BLANC,
6 août rue Royale, No. 103

CIGARRES DE LA HAVANE—100,000 Cigarres de la Havane, supérieurs, en débarquement de la goelette Volta, et à vendre par
Wm. G. HEWES & Co,
6 août No. 66, rue du Camp

ON désire trouver à emprunter 15 à 1500 piastres, pour 6 mois, ou un an, sur bonne et première hypothèque.

S'adresser à Mr. Lambert, courtier rue Condé.
6 août—2

PERDU OU VOLE—Depuis dimanche matin, à l'encoignure des rues St. Philippe et Remparts, deux CHEVAUX, l'un gris ayant des marques de blessures sur les deux épaules. L'autre bais ayant une corde au cou. Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui les ramènera au soussigné, et dix piastres si l'on fait connaître le voleur.
6 août—3 A. SARRAT.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 16 août, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues Gaiennie et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, les meubles meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de Brooks B. Breeze.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
août W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 18 août, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, un fonds de marchandises sèches et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Simon Rieux.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
6 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 19 août, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, une caisse d'outils de charpentier et autres effets mobiliers appartenant à la succession du feu John Marlow.—Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour.
6 août W F C DUPLESSIS Rég.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bayes de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermediaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis et les samedis, à 7 heures du matin, il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant du bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR LA HAVANE.

La goelette espagnole INTREPIDO, capitaine Hernandez, ayant tout son chargement prêt, partira le 7 du courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
GARCIA, BUYO & Co,
6 août rue Ste. Anne, No. 34.

POUR OMOA.

La fine voilière goelette ECLIPSE, capitaine Leidesdorff, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. LE BLANC,
6 août No. 103, rue Royale.

A FRETER.

Une bonne goelette pour apporter une cargaison de sucre des Attakapas à la Nouvelle-Orléans. S'adresser à
6 août DUCROS & MORPHY.

AVIS AU PUBLIC.

VICTOR DE LACOVA et son frère informent le public, en général, qu'étant sur le point de quitter pour toujours cette ville, ils ne doivent rien, à leur connaissance, à qui que ce soit. M. Thomas Fellows de cette ville, est chargé du recouvrement de tout ce qui leur est dû. Ce monsieur, que nous recommandons à nos amis, continuera pour son compte, le même genre d'affaires, en qualité d'agent de commission et de change. Toutes les personnes qui désirera avoir quelqu'information au sujet des diverses opérations que nous embrassions, et qui ne seraient pas encore terminées, peuvent s'adresser au même M. Fellows qui a des copies de toutes nos dernières affaires. Nlle.-Orléans, 6 août 1834.
6 août—15 VICTOR DE LA COVA & FRERE.

DETENU à la geole de la paroisse Ascension, un nègre amené à cette prison le 17 juin, qui s'appelle TOM, qui est âgé d'environ 25 ans, qui a 5 pieds 6 ou 7 pouces, qui est mince de corps et se disant appartenir à M. William G. Brown, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de venir le retirer conformément à la loi.
6 août—3 J. L. COMSTOCK, geolier.

DETENU à la geole de la paroisse de Donaldsonville : Un jeune nègre de 12 ans, débarqué du bateau à vapeur Champion, en remontant le fleuve ; il a le teint jaune ; on lui voit une petite cicatrice sur un côté de la tête ; sa taille est de 4 pieds 5 pouces ; il dit qu'il s'appelle William, et qu'il appartient à Jean Wilson de la Nouvelle-Oriéans.

Le propriétaire aura la bonté de venir le retirer conformément à la loi.
6 août—3 John L. COMSTOCK, geolier.

DETENUS à la geole de la paroisse St Jacques, deux nègres, se disant appartenir à M. le docteur Prével, de la paroisse d'Iberville, et se disant appartenir à madame Boisseau de St. Louis, et au Mississipi, et débarqué du bateau à vapeur Michigan. Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les retirer de la geole, en se conformant à la loi.

Paroisse de St. Jacques, le 30 juillet 1834.
6 août—3 MICHEL SANSON, rép. sher.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre Tom, âgé d'environ 25 ans de 5 pieds 6 pouces de haut, fort et bien fait, dont la démarche est vive, qui bégaye un peu, et qui est dans l'habitude de passer de la rue St Ferdinand, près de la presse à coton de la Levee, à la pension de M. C. Barnes près de Bull Head, faubourg d'en haut. Ladite récompense se donnera à toute personne qui ramènera ce mulâtre à son maître ou le mettra en prison.

A C WOOD,
6 août—2 rue St. Ferdinand

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, la négresse LYDIA alias EMMA, âgée de 19 ans, avec des traits réguliers, et une forte constitution. Elle est haute de 5 pieds environ, parle le français et l'anglais, et a été achetée il y a deux ans de M. Hodgen, marchand de nègres connu dans cette ville. Elle avait sur elle 2 sacs [illegible] et un tablier noir. Elle cherchera probablement à s'embarquer, c'est pourquoi les capitaines de navires et de bateau à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous les peines portées par la loi. La récompense ci-dessus se donnera à quiconque la ramènera au soussigné ou la mettra dans une prison de cet état.

PETIT,
6 août rue Mandeville, No. 103.

ELECTION.

CONFORMEMENT à la proclamation du Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 15 juillet 1834 une élection sera tenue dans la paroisse de Jefferson, lundi, 11